

Syndicat mixte du bassin de l'Authion et de ses affluents



ETUDE BILAN DES PROGRAMMES D' ACTIONS DES CONTRATS TERRITORIAUX DU BASSIN VERSANT DE L'AUTHION. RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES

Synthèse du rapport de bilan et d'évaluation

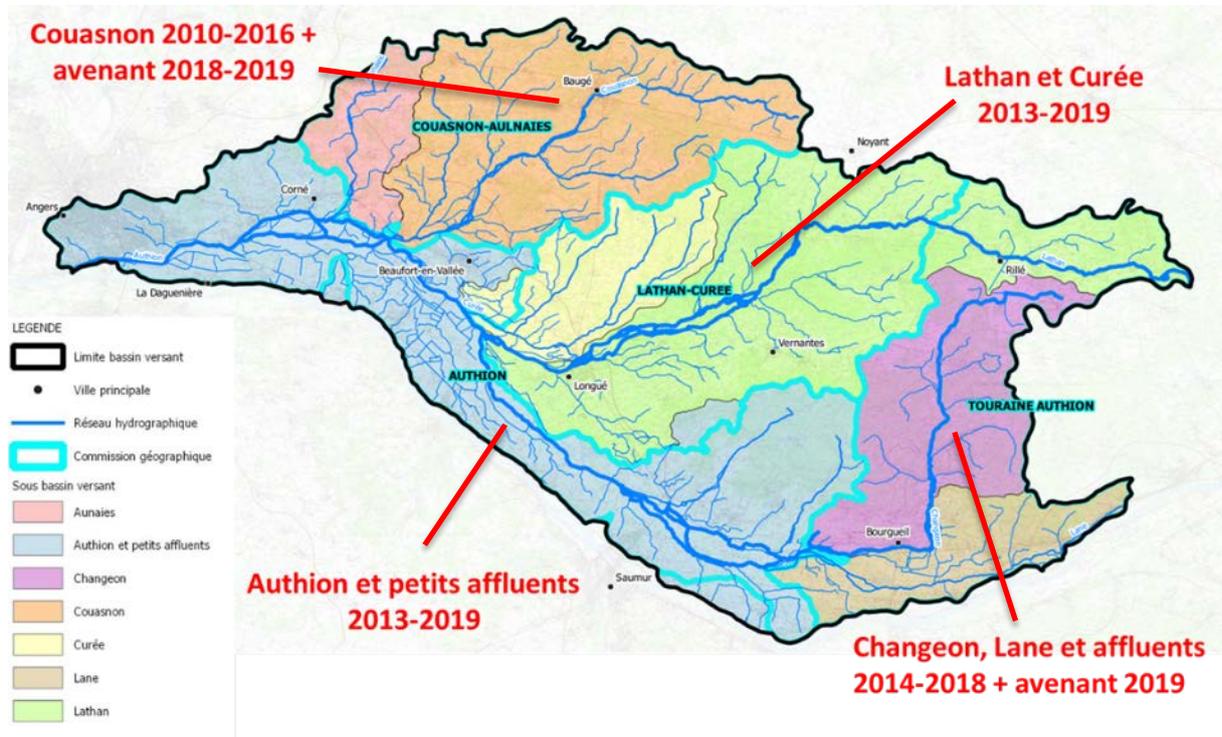
**contre
champ**



RAPPEL DU CONTEXTE ET DE LA METHODE

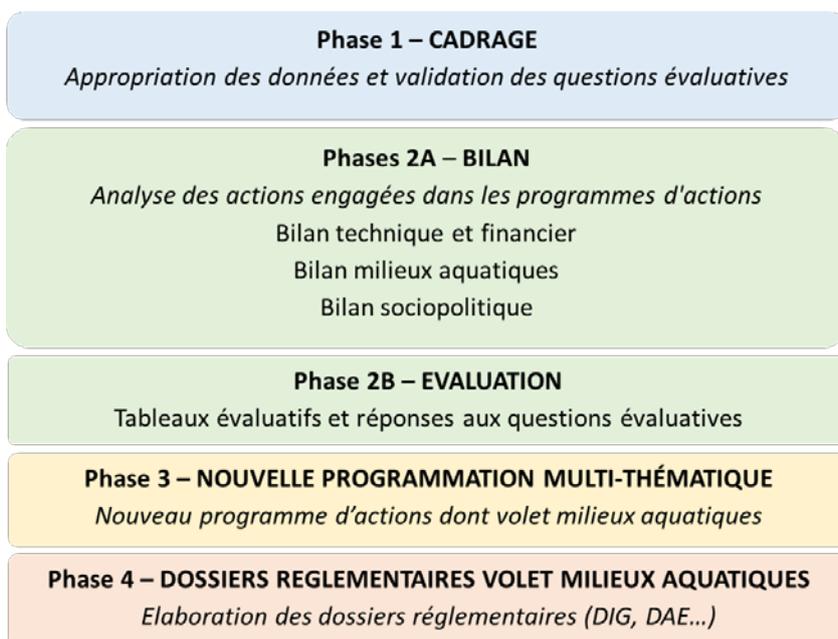
Les CTMA évalués

Les contrats territoriaux milieux aquatiques (CTMA) évalués sont 4, dont les territoires et les périodes de mise en œuvre sont rappelés sur la carte ci-dessous.



Le phasage de l'évaluation

Le tableau ci-dessous précise les phases de l'étude. Cette synthèse est produite à l'issue de la phase 2B.



ELEMENTS ISSUS DES BILANS TECHNIQUES ET FINANCIERS

Le tableau suivant présente pour chaque CTMA les principaux enseignements tirés du bilan des actions.

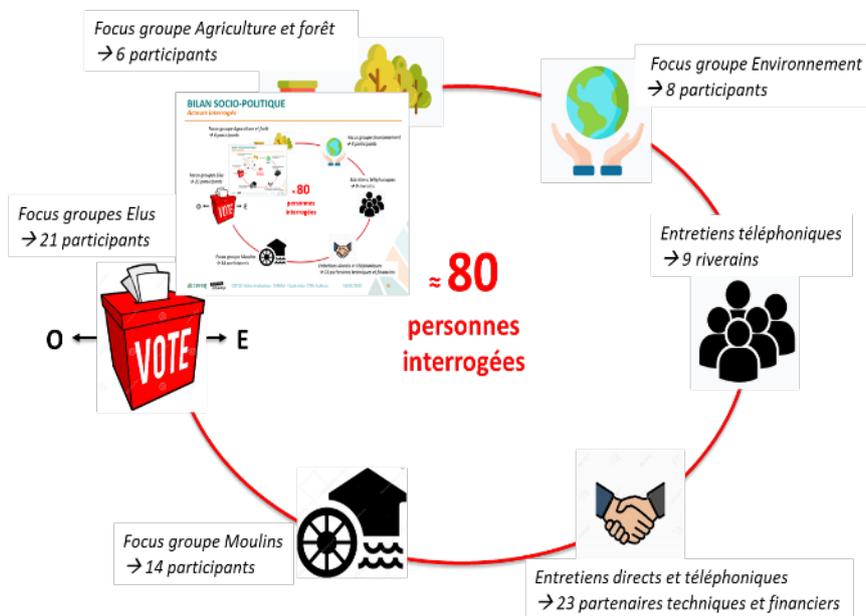
	<i>Bilan global de la mise en œuvre des actions</i>
Couasnon	<p>Sur la restauration de la continuité écologique, il ne reste pratiquement plus d'ouvrages (tous les clapets ont été couchés) excepté un gros point noir à Baugé-en-Anjou</p> <p>Bonne dynamique territoriale</p> <p>Gros projet de reméandrage assez spectaculaire avec très belle plus-value</p>
Lathan & Curée	<p>1^{er} contrat récent et ambitieux</p> <p>De nombreux travaux ont été réalisés dont des travaux d'envergure (restauration, recharge, continuité) en lien avec la réalimentation des nappes sur la Riverolle (d'autant que ce cours d'eau n'est pas classé en liste 2), ayant montré leur efficacité (recharge des nappes, recolonisation par le chabot)</p> <p>Travail du technicien de rivière plébiscité</p> <p>Etudes en cours sur les ouvrages</p> <p>Lien développé avec le monde agricole</p>
Changeon & Lane	<p>Contrat initial avec niveau d'ambition moyen</p> <p>Bon taux de réalisation malgré des difficultés du binôme technicien-élu sur une partie de la vie du contrat – De gros efforts effectués en fin de contrat pour rattraper le retard</p> <p>Montée en technicité du technicien de rivière</p> <p>Regret que l'étude relative aux plans d'eau sur cours d'eau n'ait pas été engagée</p> <p>Les travaux au niveau du moulin de Bourgueil sont jugés très positivement à l'échelle du territoire : cela a crédibilisé la démarche</p> <p>Evolution des pratiques d'entretien</p>
Authion	<p>Travaux de restauration essentiellement réalisés sur le bassin des 3 rus avec une restauration partielle du ruisseau des Loges, de l'Anguillère de l'Automne et de la Boire des Roux</p> <p>Travaux plus limités en ampleur</p> <p>Pour les partenaires techniques et financiers, des difficultés de lisibilité de l'action du technicien de rivière également en charge du RSTRI</p>
Bassin versant global	<p>Bilan globalement positif en connaissances de la complexité du territoire</p> <p>Bilan plus intéressant sur le Couasnon, le Lathan et le Changeon que sur l'Authion</p>

Le tableau suivant précise les taux de réalisation des différents CTMA, inscrits entre 62 et 74% des budgets prévisionnels initiaux.

	Couasnon	Changeon, Lane et affluents	Authion et petits affluents	Lathan et Curée
Période de mise en œuvre	2010-2016 + Avenant 2018-2019	2014-2018 + avenant 2019	2013-2019	2013-2019
Technicien de rivière	Sylvain ROYET (1 ETP)	Jean-Baptiste ROCHE (1 ETP)	Guillaume MERELLATO (0,75 ETP)	Ralph Clarke (1 ETP)
Budget prévisionnel	1 232 058,27 € TTC + 278 833,80 € TTC	1 043 500,00 € TTC	1 719 134,00 € TTC	1 869 180,00 € TTC
Budget réalisé (fin 2018)	1 253 509,37 € TTC + 201 891,00 € TTC	641 812,17 € TTC	2 655 352,00 € TTC	
Taux de réalisation	102% 72 %	62 %	74 %	

RETOUR DE L'ECOUTE DES ACTEURS

L'évaluation a donné lieu à une série d'entretiens individuels et collectifs auprès d'acteurs : porteurs, partenaires, bénéficiaires ou témoins des CTMA. Le schéma ci-après présentent les modalités de consultation et effectifs consultés. Ensuite, les encadrés livrent les principaux enseignements résultant de ces investigations pour chaque type d'acteurs.



Elus de l'Est du territoire

- Cette réunion a réuni une quinzaine d'élus, qui se sont globalement montré favorables aux actions conduites dans le cadre des contrats, ainsi qu'à leur impact sur l'évolution des mentalités sur la gestion des cours d'eau. Comme pour la plupart des acteurs, leurs points de vue sont établis sur la base d'une connaissance de proximité.
- L'entretien bénéficie d'une image très favorable, au titre de sa nécessité mais également du rôle de sensibilisation/médiation joué auprès des riverains, qui sont pour autant loin d'être tous conscients de leur devoir en la matière. La maîtrise des plantes invasives est une question importante, mais face à laquelle les difficultés rencontrées interrogent. Les actions de restauration physique sont appréciées même si elles sont moins répandues et leurs effets plus sensibles sur les petits cours d'eau ou ceux bénéficiant d'une antériorité d'intervention. Comme lors de la plupart des réunions, la gestion des niveaux d'eau constitue le sujet suscitant le plus de débats. La gestion du pluvial paraît enfin comme une thématique orpheline.
- Au titre des freins, a été évoquée la complexité technique, institutionnelle et réglementaire de la gestion de l'eau et des milieux, par des élus récemment impliqués, même si elle est compensée pour partie par les compétences des techniciens. En outre, des craintes explicites face à l'avenir ont été exprimées, notamment au regard des prérogatives importantes que la compétence GEMAPI confère aux collectivités et aux contraintes budgétaires auxquelles elles ont à faire face. La perspective « d'hériter » des digues de Loire apparaît comme un risque majeur pour le financement des actions sur les milieux. D'autant plus que les contraintes ne manquent pas (exigence d'études préalables à l'utilité non évidente, exigences réglementaires).
- L'apport des techniciens de rivière est jugé indispensable, notamment sous l'angle des conseils donnés aux élus et de la médiation opérée auprès de riverains ou d'usagers pas forcément simples à gérer par les élus. Compétences techniques, pédagogie et diplomatie sont considérées comme leurs principaux atouts. La communication semble nécessaire mais insuffisante pour faire connaître les acquis des contrats. La fusion des syndicats comporte des effets néfastes sur la mobilisation des élus et des acteurs locaux, sachant que le contexte de bouleversement des collectivités rend les choses difficilement lisibles. La concertation souffre principalement de l'éloignement des centres de décision, en dépit de la création de commissions géographiques ne fonctionnant pas de façon satisfaisante. La question de la conservation d'un engagement local est posée.

Elus de l'Ouest du territoire

- Cette réunion a réuni huit élus, qui comme pour la plupart des acteurs ont des points de vue établis sur la base d'une connaissance de proximité, sur le sous-bassin qui les concerne. Ils ont fait ressortir l'importance de la gestion des rivières dans la vie du territoire malgré des actions parfois peu visibles de l'extérieur.
- Les actions menées sont perçues positivement, notamment sur la gestion des clapets, considérée comme conduite de manière adaptée. La continuité écologique est au cœur de la politique de gestion des cours d'eau, politique que soutiennent les élus présents à la réunion. Concernant l'ampleur des actions déployées par les syndicats sur les cours d'eau, les élus ont eu à cœur de souligner l'importance et le nombre d'actions réalisées sur le terrain par les techniciens de rivière, véritables interfaces de l'action.
- Il convient de nuancer cette vision sur deux points. Tout d'abord, un effort de communication de la part du SMBAA est demandé. En effet, celle-ci paraît trop peu développée par rapport aux actions réalisées sur le territoire, il est donc difficile de se rendre compte de l'ampleur des travaux, même pour des élus ou des acteurs impliqués. A ce titre, les élus présents souhaitent voir une amélioration de la communication du syndicat. Ensuite, certaines actions sont jugées largement insuffisantes. Les interventions doivent être approfondies et poursuivies dans le temps. Concernant la gestion des plantes invasives par exemple, les élus de l'Ouest du territoire estiment que les interventions doivent être plus poussées afin de voir de vrais résultats émerger.
- Les techniciens de rivière sont essentiels dans la démarche des élus et sont un gage de crédit pour eux. Ainsi, ils jouent un rôle de conseiller privilégié en les aiguillant mais également en les formant.
- Concernant l'ancrage territorial et le fonctionnement des commissions géographiques, le bilan est négatif. Il ressort de la réunion que ces commissions sont pour l'instant des instances creuses auxquelles de moins en moins de personnes participent. Les participants partagent avec les autres acteurs sollicités une inquiétude vis-à-vis d'une progressive déconnexion au territoire.

Acteurs de l'environnement

- La réunion a permis de réunir une dizaine d'acteurs de l'environnement, pour l'essentiel des acteurs de la pêche, davantage issus d'Indre-et-Loire, ainsi qu'une association départementale de protection de l'environnement du Maine-et-Loire, un représentant de l'AFB et un riverain. Si c'est au sein de ce monde que certains participants détiennent la connaissance la plus approfondie et la plus globale de ce qui a été réalisé sur le bassin versant au titre des contrats, pour les AAPPMA, elle reste généralement focalisée sur un cours d'eau précis.
- Cette réunion a reposé sur une approche individualisée de chaque type d'actions intégrant la question de leurs effets. Elle a permis de constater que les actions menées dans le cadre des contrats sont perçues positivement, tout en étant généralement considérées comme insuffisantes au regard de l'état des milieux et des enjeux environnementaux. La baisse des niveaux d'eau demeure le point le plus sensible, à la fois avec des interrogations sur ses effets et sur certains usages, dont la pêche. De façon globale, la nécessité de poursuivre l'action entamée est défendue.
- La question des niveaux d'eau a été centrale dans la discussion. En effet, il est ressorti notamment des associations de pêche que les niveaux d'eau devraient rester à un minimum au moins à certains endroits et qu'il fallait préserver certaines retenues d'eau afin de pouvoir profiter pleinement de la diversité des ressources piscicoles.
- Concernant la gestion de l'eau à l'échelle du bassin versant, les acteurs du monde de l'environnement considèrent qu'il y a une certaine inégalité dans les contraintes imposées aux usagers des rivières. Avec en amont des rivières de nombreuses contraintes pour les propriétaires : sur les niveaux d'eau, sur la qualité de l'eau et l'entretien des berges... Et en aval des exploitants qui irriguent leurs cultures en plein soleil.

Acteurs de l'agriculture et de la forêt

- La réunion a rassemblé six participants, tous issus de l'agriculture et pour la plupart favorables aux approches milieu développées dans le cadre des contrats. Aucun acteur de la forêt n'était présent.
- L'amélioration de l'état des milieux aquatiques exige une évolution des pratiques agricoles, appelant elle-même une prise de conscience des agriculteurs, qui n'est pas acquise. Témoins directs ou indirects de la modernisation de l'agriculture du territoire (sans en être acteurs car trop jeunes), les agriculteurs présents se sont montrés favorables à un changement profond des pratiques agricoles.

- La volonté d'arriver à une cohérence et une solidarité territoriale a été exprimée, sachant que pour ces agriculteurs situés sur des affluents de l'Authion, il ne s'agit pas de faire peser tous les efforts en faveur des milieux sur l'amont sans attention, ni changement au niveau du val d'Authion.
- A partir du constat partagé que la gestion quantitative de l'eau en faveur de l'irrigation est un point déterminant de tous les autres volets de la gestion des milieux, les participants se sont autorisés à envisager une évolution des modalités de partage de l'eau sur le bassin, permettant notamment à l'agriculture de l'amont de bénéficier également d'eau pour arroser si nécessaire.
- Les agriculteurs ont exprimé une grande inquiétude quant à l'éloignement du territoire, liée à l'évolution de la gouvernance. En outre, ils regrettent le recours de plus en plus fréquent à des expertises extérieures revenant à « externaliser ou technocratiser » la gestion, avec la crainte de voir la gestion de l'eau échapper aux usagers locaux forts d'une tradition historique.

Propriétaires de moulins

- La réunion a permis de rassembler une quinzaine de personnes, dont des propriétaires de moulins, actuels ou futurs, et d'autres riverains, avec cependant un nombre important de participants ne connaissant pas les actions menées sur les cours d'eau.
- Des problèmes de communication sont au cœur d'une incompréhension et d'un sentiment d'injustice ressentis et exprimés par les propriétaires de moulins. Ce déficit de communication provient soit des propriétaires n'étant pas allés chercher certaines informations pourtant disponibles, soit de maladroites ou d'une mauvaise gestion de l'information de la part des syndicats. Plusieurs d'entre eux considèrent jouer le rôle de boucs-émissaires d'enjeux qui les dépassent ou impliquant d'autres acteurs du territoire et notamment les agriculteurs.
- Leur point de vue sur les actions menées sur les cours d'eau est essentiellement déterminé par le fait qu'ils aient été bénéficiaires directs ou non. Généralement, l'intervention d'un syndicat sur leur propriété et les contacts avec les techniciens tendent à rendre ces avis plus favorables. La capacité de conseil des techniciens est reconnue et jugée utile, sachant que posséder un moulin... et le « gérer » apparaissent, à les entendre, comme une tâche exigeante qui ne s'improvise pas.
- Dans l'ensemble, la gestion des niveaux d'eau est perçue de manière très négative. Pour les propriétaires de moulins, l'abaissement des clapets est une pratique dommageable pour les moulins, avec un accroissement des sédiments en amont de leurs ouvrages et des risques pour les fondations des bâtiments prévues pour être immergées constamment. Au-delà, c'est l'attrait et la valeur de leur bien qui risque d'être mise en cause.

Porteurs, partenaires techniques et financiers

- Les entretiens ont permis d'écouter près de 25 acteurs : élus et animateurs des contrats du SMBA, des personnels de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, de services de l'Etat, de collectivités départementales et régionales, des représentants et techniciens agricoles et forestiers et des acteurs environnementaux.
- Avec la structuration du bassin versant avec la création du SMBA, le contexte politique est jugé désormais favorable à la mise en œuvre d'une gestion de l'eau et des milieux aquatiques cohérente même si le devenir de l'Entente pourrait à nouveau la déstabiliser. Ils soulignent cependant un contexte financier plutôt défavorable, sources d'inquiétudes pour les années à venir, notamment parce que des actions ne vont plus être financées comme l'entretien de ripisylve.
- Ils sont nombreux à relever une profonde dichotomie au sein du bassin versant de l'Authion, entre les cours d'eau et bassins versant affluents et l'Authion et le val d'Authion.
- Un ratio réalisations / animateur jugé raisonnable, notamment au regard des difficultés que peuvent rencontrer les techniciens de rivière dans la mise en œuvre des actions.
- Un bilan des actions réalisées plutôt positif sur le Couason, le Lathan et le Changeon et plus discutable sur le Val d'Authion où peu d'actions de restauration de l'hydromorphologie ont été menées au profit d'actions d'entretien apportant moins de bénéfices pour les milieux.
- L'animation des contrats est considérée globalement comme un point fort avec des binômes élu-technicien qui ont globalement bien fonctionné excepté sur le Changeon pour une certaine partie du contrat. L'association des acteurs est jugée satisfaisante.

- Des initiatives en matière de communication ont été jugées intéressantes notamment en termes d'animations destinées à différents publics, en dépit de l'absence d'une stratégie générale en matière de communication, pourtant considérée comme un enjeu central.
- Un appel pour une clarification nécessaire des actions relatives à la qualité et la quantité, manquant à ce stade de précisions, alors que la programmation du volet milieux aquatiques devrait s'inscrire dans la suite continuité des CTMA à l'œuvre actuellement. Un contrat unique devrait également permettre d'intervenir sur des secteurs orphelins jusqu'à aujourd'hui (Haut Lathan, affluents aval).
- Les perspectives liées au changement climatique ne paraissent pas suffisamment prises en compte à l'échelle d'un territoire dépendant d'une gestion de l'eau très artificialisée.

Riverains

- L'enquête téléphonique menée auprès des riverains du bassin versant de l'Authion a permis de recueillir les avis de 9 riverains des affluents de l'Authion ou de sous-affluents, sur un total de 15 personnes contactées. Il s'agit de personnes pour la plupart retraitées et vivant de longue date sur le territoire.
- Concernant la qualité de l'eau, les riverains sont unanimes et estiment qu'elle est satisfaisante, sans pour autant noter de dégradation ou d'amélioration majeure avec le temps. Concernant la biodiversité, les avis sont plus mitigés. Certains riverains relèvent une baisse de diversité des espèces piscicoles, quand d'autres tiennent à faire remarquer une prolifération d'espèces invasives, telles que l'écrevisse américaine.
- Concernant les niveaux d'eau, tous les riverains ont constaté l'évolution à la baisse des niveaux des cours d'eau sans pour autant les juger trop bas, à part lors de certains épisodes estivaux. La majorité des riverains n'a aucune connaissance des causes de la baisse de ces niveaux d'eau et donc de la gestion hydraulique des cours d'eau, à l'échelle de leur rivière comme à l'échelle du bassin versant. En revanche, ils estiment que cette baisse a des effets sur la végétation des berges, en parallèle de l'apport de sédiments sur certaines portions des cours d'eau.
- Concernant les modes d'intervention, les riverains interrogés semblent très satisfaits. Ils entretiennent de bonnes relations avec les techniciens de rivière en qui ils ont confiance, sachant que tous ont bénéficié d'intervention des syndicats. En revanche, ils ne connaissent pas toujours les structures qui gèrent les rivières à l'échelle du bassin versant.
- Les riverains connaissent bien les actions menées sur les cours d'eau près de chez eux, mais moins les actions menées à l'échelle du bassin versant dans son ensemble. Ils perçoivent de manière très positive ces actions, sachant qu'ils estiment qu'elles ont peu d'impacts sur leurs usages.

JUGEMENTS DE L'EQUIPE D'EVALUATION

Les jugements portés sur les CTMA évalués distinguent :

- L'action associée aux CTMA proprement dite, c'est-à-dire ce qui a été réalisé ;
- Le fonctionnement des CTMA, c'est-à-dire la manière dont les réalisations ont été mises en œuvre.

A propos des actions

La synthèse de l'évaluation de l'action distingue des points forts et des limites, qui sont **toutes qualifiées favorablement** , **défavorablement** , de **façon intermédiaire** (associant des points positifs et négatifs)  ou **ne pouvant l'être** (généralement par manque d'information ou de recul) . **Et si ces jugements sont assumés par l'équipe d'évaluation, ils peuvent naturellement être le terrain à des questions ou des échanges fructueux, notamment pour l'avenir.**

Pertinence et cohérence de la stratégie générale

Principaux points forts	Principales limites
<ul style="list-style-type: none">  Stratégie développée pour l'ensemble des contrats ayant pour objectif ultime l'atteinte du bon état écologique des cours d'eau  Bien qu'élaborés indépendamment (excepté les CTMA des sous-bassins Lathan & Curée et Authion & affluents), des CTMA s'inscrivent dans un même cadre dessiné par l'agence de l'eau Loire-Bretagne  Une programmation de travaux liant renaturation du lit mineur, restauration de la continuité écologique et recharge des nappes favorable à l'amélioration de l'état global des milieux aquatiques 	<ul style="list-style-type: none">  Une place encore importante des actions d'entretien et de restauration de la ripisylve ayant peu d'impact sur l'état écologique des milieux aquatiques (dans le cadre de la DCE)  Des CTMA élaborés avant l'approbation du SAGE Authion ayant pu limiter la prise en compte de certains enjeux, excepté dans le cadre plus récent du renouvellement du CTMA Couasnon

Efficacité et impact de la stratégie générale

Principaux points forts	Principales limites
<ul style="list-style-type: none">  Expression d'un regard globalement positif des partenaires techniques et financiers sur les contrats témoignant d'une certaine efficacité  Des travaux ayant permis de restaurer la continuité écologique au droit des ouvrages ayant fait l'objet de travaux  Une amélioration notable de l'état du lit mineur au droit de la majeure partie des secteurs ayant fait l'objet de travaux de restauration  Des travaux d'envergure qui ont montré une plus grande efficacité que les actions réalisées de manière plus disparates (ex. Riverolle, Couasnon)  Une évolution notable des modalités d'intervention par rapport aux précédents contrats et aux modalités d'intervention passées grâce à un changement de vision de la sphère politique et la mise en œuvre de travaux plus divers 	<ul style="list-style-type: none">  Encore de nombreux ouvrages faisant obstacle à la continuité écologique sur l'ensemble des cours d'eau du territoire  Des cours d'eau encore profondément impactés par les aménagements hydraulique passés  Une profonde dichotomie entre les cours d'eau des sous-bassins versants affluents et le Val d'Authion : des actions conduites sur les bassins affluents considérées comme des compensations justifiant le maintien d'une gestion exclusivement hydraulique de l'aval, avec peu de réalisations sur l'Authion  Des difficultés rencontrées par les techniciens de rivière dans la mise en œuvre des actions (ex. acceptabilité territoriale liée à la propriété privée, projets incompatibles avec les usages en place (ex. drainage de parcelle vs recharge), difficultés pour le binôme technicien-politique sur le bassin du Changeon), mais une évolution favorable du regard des bénéficiaires d'actions et riverains  Des indicateurs de suivi qui ne permettent pas toujours d'attester de l'efficacité des travaux (en lien avec le temps de réponse du milieu)

Actions d'entretien de la ripisylve

Principaux points forts	Principales limites
<ul style="list-style-type: none"> + Reconnus historiquement comme la vocation majeure des programmes de gestion des MA par les acteurs et usagers locaux, des travaux d'entretien généralement bien perçus et acceptés par les riverains et les élus + Arrêt des travaux d'entretien sur le bassin du Changeon en cours de contrat en cohérence avec le caractère peu durable de ce volet d'actions + Des actions de communication (sensibilisation, chantiers pédagogiques), en particulier sur les bassins du Couason et du Changeon (marqués par l'existence d'un ancien CRE) + 5 communes du bassin du Changeon se sont approprié l'entretien des bords de rivière dont elles sont propriétaires + Des travaux ayant permis de restaurer la ripisylve qui s'avérait parfois en mauvaise état, d'éviter des entretiens irréguliers ou inadaptés + Des travaux qui permettent d'établir un 1^{er} contact avec les riverains et aident par conséquent pleinement à l'acceptation d'autres opérations plus ambitieuses 	<ul style="list-style-type: none"> +/- Part non négligeable de la stratégie des 4 programmations – Des travaux ne constituant pas un élément clé pour l'atteinte du bon état - Efficacité des travaux limitée et peu durable - Malgré la communication réalisée sur l'intérêt de la ripisylve en bord de cours d'eau, l'entretien à l'épaveuse persiste



Le ruisseau de la Belle Roche (BV Couason) avant travaux d'entretien de la ripisylve (SMBAA)



Le ruisseau de la Belle Roche (BV Couason) après travaux d'entretien de la ripisylve (SMBAA)

Actions sur les clôtures et abreuvoirs

Principaux points forts	Principales limites
<ul style="list-style-type: none"> + Pertinence de l'action dans les 4 programmations initiales pour éviter l'accès du bétail à la rivière et éviter ainsi les dégradations + Essentiel des secteurs traité sur le Couason en cohérence avec la programmation initiale - Démarrage de la mise en œuvre de l'action sur l'Authion et le Lathan en 2017 qui devrait s'achever en 2019 en cohérence avec les programmes prévisionnels + Des actions ayant permis d'interdire l'accès des animaux au cours d'eau et à la berge donc très efficaces sur les milieux + Très bonne acceptabilité par les exploitants agricoles puisqu'ils rencontrent souvent leurs propres intérêts et qu'ils ont été largement subventionnés - Des actions pouvant faciliter la mise en œuvre d'actions complémentaires plus difficiles à faire accepter (travaux sur lit mineur notamment) 	<ul style="list-style-type: none"> - Sur le Changeon, un abandon de l'action sur les abreuvoirs par manque de temps +/- Certaines descentes aménagées sur l'Authion et le Lathan pouvant générer malgré tout une destruction locale des berges et un apport de fines et de pollution organique au cours d'eau



Zone d'abreuvement du lieu-dit « Moulin Godin » sur le Couasnon après travaux (SMBAA)



+ Zone d'abreuvement du lieu-dit « Moulin Godin » sur le Couasnon après travaux (SMBAA)



+ Pompe à museau sur la commune de Lasse au lieu-dit « Les rivières » (SMBAA)



+/- Descente aménagée sur la Boire des Roux, générant une destruction locale des berges et un apport de fines et une pollution organique dans le lit (Cereg – Août 2019)

Actions de gestion des espèces végétales envahissantes

Principaux points forts	Principales limites
<ul style="list-style-type: none"> + Des programmations en cohérence avec les diagnostics qui avaient identifié une problématique liée à son développement sur l'Authion (près de 60 000 m²) et le Lane (8 km de jussie) + Quasi-totalité des foyers connus de jussie arrachés sur le Lane + Sur le Lane, des foyers qui peuvent désormais être traités dans le cadre du bénévolat qui permet d'impliquer les habitants et de les sensibiliser à ces problématiques sur le bassin 	<ul style="list-style-type: none"> +/- Action non durable dans le temps mais une maîtrise qui reste néanmoins nécessaire pour éviter toute propagation - Sur l'Authion, des résultats obtenus pas forcément à la hauteur des moyens mis en œuvre et des invasions qui continuent. Le traitement mis en œuvre permet seulement de limiter le phénomène

Actions sur le lit mineur

Principaux points forts	Principales limites
<ul style="list-style-type: none"> + Des travaux pertinents de restauration hydromorphologique visant à retrouver, sinon la situation avant aménagements, des conditions de fonctionnement acceptables pour les milieux + Majorité des travaux programmés sur des secteurs identifiés dégradés lors des diagnostics + Des travaux qui ont été conçus et menés pour répondre à plusieurs enjeux + Des apports en matériaux jugés de bonne qualité + Seules des réalisations d'ampleur (plusieurs km) et fréquentes sur un même secteur permettent d'avoir une efficacité et une visibilité à l'échelle du cours d'eau (ex. Lathan médian) + Des actions de diversification (talutage des berges, banquettes, recharge, graviers) efficaces en raison d'une bonne lecture du milieu par les techniciens : localisation des atterrissements/banquettes, formes, volumes, etc. + Des techniques de restauration/réhabilitation plus abouties sur les cours d'eau de taille « moyenne » de type Lathan/Graffin amont 	<ul style="list-style-type: none"> +/- Actions difficilement acceptables par les agriculteurs riverains qui ont des inquiétudes pour l'économie de leur exploitation (débordement, pertes de surfaces...) +/- Des travaux sur lit mineur nécessitant une forte pédagogie, des explications voire négociations longues avec les exploitants ce qui explique que cette action n'ait pas pu être mise en œuvre systématiquement comme dans les prévisionnels (refus des propriétaires ou temps de négociations importants) +/- Les travaux sur des linéaires ponctuels n'ayant pas forcément permis de gagner des classes de REH même si un gain local a été observé (exemple travaux sur le Lane, Lathan aval) +/- Manque d'ambition (ou d'expérience) de certaines actions : recharge trop faible, banquettes pas suffisamment épaisses, réduction du lit trop faible pour permettre une dynamisation notable du milieu et une diversification des écoulements +/- Manque de recul et d'expérience sur les plus grands cours d'eau fortement altérés et très homogènes – Faible résilience sur les petits cours d'eau +/- Effet parfois discutable des déflecteurs bois



+ Radier sur le ruisseau des Loges (Cereg – Août 2019)



+ Radier et banquette végétalisée sur le Lathan (Cereg – Août 2019)



+ Banquette végétalisée sur le Lane (Cereg – Août 2019)



+ Recharge granulométrique et diversification des habitats sur le Graffin (Cereg – Août 2019)



+ Banquette végétalisée et recharge granulométrique sur le Changeon (Cereg – Août 2019)



+ Renaturation du lit mineur (remise dans le talweg) sur la Rochette (Cereg – Août 2019)



+ Radier sur le Couason (Cereg – Août 2019)



+/- Diversification des habitats sur l'Anguillère (Cereg – Août 2019)



+/- Mise en place de déflecteurs bois sur la Riverolle (Cereg – Août 2019)



+/- Diversification des habitats et recharge granulométrique sur le ruisseau du Lavoir (Cereg – Août 2019)



+/- Réduction de la section d'écoulement sur le Lane (Cereg – Août 2019)



+/- Talutage des berges et recharge granulométrique sur le Fondis (Cereg – Août 2019)

Actions sur la continuité écologique

Principaux points forts	Principales limites
<ul style="list-style-type: none"> + De nombreuses actions prévues dans les 4 programmations pour répondre à la problématique des nombreux obstacles inventoriés + Des études prévues pour répondre à l'enjeu de restauration de la continuité écologique sur les ouvrages ou contextes plus complexes + Des travaux réalisés judicieux et adaptés aux conditions du milieu, à considérer comme efficaces + Des actions ayant par ailleurs permis l'amélioration d'autres compartiments : ligne d'eau, lit mineur + Une combinaison avec les travaux de restauration du lit mineur permettant de rendre encore plus efficace l'impact sur le terrain 	<ul style="list-style-type: none"> - Des refus de propriétaires riverains sur certains ouvrages et certains cours d'eau - Des travaux parfois mal compris et mal acceptés en particulier par les propriétaires de moulins mais également certains élus - Une continuité qui reste encore très altérée sur l'ensemble du bassin malgré les actions entreprises +/- Synthèse difficile de l'ensemble des actions menées sur ce volet du fait de la combinaison avec les travaux de restauration du lit mineur +/- Des actions ambitieuses restant à mener sur des ouvrages liste 2 (Couasnon, Authion) +/- Absence de classement en liste 2 sur la majeure partie des cours d'eau rendant encore plus difficile la mise en œuvre des actions de restauration



+ Remplacement d'un ouvrage par un pont cadre sur l'Autonne (Cereg – Août 2019)



+ Enlèvement de clapet sur la Boire de Pontarin (Cereg – Août 2019)



+ Enlèvement de clapet et recharge sur la Boire de Pontarin (Cereg – Août 2019)



+ Rampe d'engrochement sur le Gravot (Cereg – Août 2019)



+ Suppression de vannage sur le Marcé (Cereg – Août 2019)



+ Rivière de contournement de l'ouvrage du moulin sur la Riverolle (Cereg – Août 2019)

Actions sur les zones humides

Principaux points forts	Principales limites
<ul style="list-style-type: none"> + Programmations restant en cohérence avec le SAGE Authion approuvé a posteriori qui n'identifient pas spécifiquement les CTMA comme leviers d'action sur le volet des zones humides + Une nouvelle programmation sur le Couasnon élaborée en 2017 qui prévoit la mise en œuvre de 3 actions dédiées spécifiquement à des zones humides + Actions de restauration de l'hydromorphologie ou de la continuité écologique ayant tout de même contribué volet zones humides : rehausse, recharge en granulats contribuant à la restauration de zones humides latérales par une élévation du niveau de la nappe 	<ul style="list-style-type: none"> - Aucune action dédiée spécifiquement aux zones humides, en particulier périfluviales, prévue dans les 4 programmations ? Très peu de commentaires de la part des acteurs du bassin versant

A propos du fonctionnement des CTMA

Cette analyse s'intéresse au portage et au pilotage des contrats, ainsi qu'à l'animation, la concertation et la communication.

Le portage

- **Evolution majeure du portage** : de plusieurs structures à une seule
- **Fusion envisagée dès 2008**, puis **aboutissement progressif entre 2015 et 2019**
- **Avancée** en faveur d'une **gestion cohérente de l'eau et des MA sur l'ensemble du BV**
- Facteurs favorables : **dynamique opérationnelle associée aux CTMA (actions, professionnalisation) + mise en place des compétences GEMAPI**
- **Questions et enjeux** : avenir et liens Entente, stabilité ressources SMBAA, nécessité de « calme » institutionnel, impact/GEMA « récupération » digues Loire

Le pilotage

- **Un pilotage local disjoint de celui du SAGE**
- **Passage à une gouvernance** fondée sur la **représentation des EPCI-FP**
- En dépit de la **mise en place de commissions géographiques** : perte de proximité, de régulation informelle
- **Facteurs défavorables** : manque d'enjeux décisionnels des commissions, professionnalisation du SMBAA, disponibilité des élus...
- **Questions et enjeux** : retissage d'un lien de proximité, articulation avec le SAGE et sa CLE

L'animation

- Animation des CTMA ayant justifié la **professionnalisation des structures** et de leurs activités
- **Rôle majeur** dans la **réorientation progressive des priorités de gestion** des structures (entretien berges, génie écologique, restauration physique cours d'eau, gestion niveaux d'eau)
- **Facteurs clés** : « animation », contacts terrain, pédagogie, portage politique, durée
- **Un indicateur favorable** : stabilité professionnelle des animateurs
- **Un impact sensible** : évolution des regards usagers et riverains, capacités à débattre, confiance établie
- **Une évolution positive** : efficacité des agents favorisée par le regroupement au sein d'une structure mais maintien de l'ancrage territorial historique
- **Deux points de questionnement** : modalité d'intervention chronophage, approche milieu et gestion des ouvrages hydrauliques

La concertation et le partenariat

- Des démarches fondées sur un **principe de gestion concertée**, à observer à plusieurs échelles :
 - **Echelle actions** : fortement liée à l'animation et pour l'essentiel conduite de façon adaptée
 - **Echelle CTMA** : au sein des comités syndicaux puis des commissions géographiques du SMBAA, destinées aux élus. Interrogation sur baisse intensité (cf. pilotage) et intérêt d'une instance multi-acteurs de type comité de rivière

- **Echelle BV Authion** : faible recoupement avec gouvernance du SAGE, distinction des logiques politique et technique, thèmes prioritaires différents
- **Questionnement** : hybridation des scènes de concertation entre SAGE et contrat territorial unique – outil de mise en œuvre du SAGE, dialogue entre échelles de concertation (subsidiarité ?)

L'information et la communication

Une évaluation orientée sur les moyens mis en œuvre et non sur leurs effets sur les publics visés

- Des **pratiques de communication disparates témoignant d'une approche embryonnaire de la communication et d'un déficit stratégique**
- Une **seule initiative collective conduite à l'échelle du bassin versant (guide riverain)**
- **CTMA Couasnon le plus actif en lien avec évaluation CRE ayant regretté un manque de communication** : lettre d'information, panneaux dédiés
- **Commission géographique Touraine Authion** : une trentaine d'articles parus dans la presse locale sur 2 ans témoignant d'un certain écho
- **Absence de supports de communication numérique dédiés**, hormis le site du SAGE Authion et celui non actualisé du SIACEBA
- **Effet** : Déficit de lisibilité globale de l'action des CTMA, même pour des acteurs impliqués
- **Facteurs explicatifs** : animation et proximité prioritaires et moyens limités à l'échelle de chaque CTMA, manque de compétences et d'assurance des animateurs, attente de réalisations et de résultats
- **Enjeux** : définir motifs et modalités d'une communication dédiée, investissement stratégique, lien avec communication SAGE et sans doute un objectif : contribuer à l'émergence d'une conscience, voire d'une solidarité de BV

REPONSES AUX QUESTIONS EVALUATIVES

Le cadrage de l'évaluation a abouti à la formulation de trois champs de questionnement évaluatifs, auxquels l'évaluation a permis d'apporter les réponses suivantes.

A propos de la perception des milieux aquatiques et de leur état

Une évolution appréhendée et diversement soutenue

- **Distinction entre Val d'Authion et bassins affluents** en termes de mobilisation d'acteurs dans le cadre de l'évaluation au profit des bassins affluents
- Appréhension satisfaisante : **approche centrée sur les milieux**, mais réduite à une **proximité restreinte**
- Des **variations de perceptions suivant les types d'interventions** (Entretien et plantes invasive ++, Restauration physique +/-, Niveaux d'eau plus problématiques)
- **Limites des interventions dénoncées en fonction d'intérêts directs**

Des disparités d'appréhension suivant les sous-bassins versants

- Un **tableau jugé défavorable sur le BV de l'Authion**. Débat sur l'opportunité d'investir un territoire jugé « *sacrifié* » par certains acteurs et dont les enjeux ne sont pas assimilés (état actuel des milieux, poids des enjeux économiques, apport important de nouvelles populations sans autre référence que cet état et plus attaché à la qualité de l'eau qu'à celle des milieux)
- Sur les BV du Changeon et du Couasnon, **antériorité d'intervention** (et effort de communication ?) favorisant la **connaissance** et la **perception favorable des actions**. Appréciation plus précise des niveaux d'ambition.
- Sur le BV du Lathan, **enjeux moins perceptibles** mais **réalisations récentes accueillies favorablement**
- Des **différences entre secteurs ruraux** (plus sensibles/attachés aux milieux), **périurbains et urbains** (plus intéressés par la qualité de l'eau)

Perception des liens avec la Loire

- **Point secondaire dans le cadre de procédures infra-bassin** avec des acteurs plus préoccupés par la gestion des niveaux d'eau et le partage de l'eau intra-bassin
- **Demande actuelle de renouvellement des droits de prélèvement** sur la Loire témoignant pour beaucoup d'une absence de changement de perception par l'agriculture (« *acquis immuable* », « *dû* »), en dépit du contexte de changement climatique, qui devrait justifier une évolution de posture.
- Une **maîtrise historique et ancienne du risque d'inondation sur le BV de l'Authion** expliquant un déficit de conscience des habitants
- Des **CTMA n'intervenant pas sur le volet inondation mais pouvant avoir des conséquences sur le risque** (ex. élus soutenant entretien sur lit mineur et avec des réserves sur gestion des canaux du Val d'Authion)
- Des interrogations d'élus des EPCI riverains sur les conséquences financières de la **future gestion des digues de Loire** en 2024. Craintes de **marginalisation de l'approche milieux** sur le BV de l'Authion

A propos de l'existence de plusieurs contrats sur un même bassin versant

- **Etape nécessaire** avant de parvenir à la perspective actuelle de la mise en place d'un seul et même contrat à cette échelle globale porté par une seule et même structure
- Respect de l'organisation de la gestion antérieure
- **Montée en charge progressive** de la gestion des MA en jouant la carte de l'existant et de la proximité
- **Cohérence hydrographique de chaque CTMA, initiation concomitante, absence de superposition territoriale** des démarches → Facteurs favorables à la dynamique territoriale
- **Même cadre dessiné par l'agence de l'eau Loire-Bretagne**
- **Mêmes évolutions** : investissement de départ privilégiant les actions d'entretien, avant de se tourner davantage vers des actions d'envergure, plus difficiles à faire accepter, mais plus efficaces sur l'état des MA
- **Bons taux de réalisation**
- Des **liens et échanges entre animateurs**
- **Faiblesse globale de la communication**
- **2 défis importants à l'avenir** :
 - Maintien d'une **proximité suffisante** avec les acteurs concernés à l'échelle des sous-bassins versants, en particulier les élus communaux
 - **Articulation du futur contrat multithématique avec le SAGE**

A propos de la dynamique attachée à la territorialisation de l'action en faveur des milieux aquatiques

Conscience et solidarité à l'échelle du BV

- Une **conscience exprimée chez les agriculteurs de l'amont soulignant l'absence d'une solidarité de BV**
 - Des déséquilibres de contraintes imposées aux usagers et riverains entre l'amont et aval
 - SAGE conçu au départ comme une forme de « compensation » à l'extension des réseaux d'irrigation
- Des **initiatives récentes de structuration à l'échelle du BV**
- **Peu d'initiatives de communication** à grande échelle
- Mais des **ingrédients désormais en place** (SAGE, SMBAA, contrat territorial unique...)

Conscience et solidarité à l'échelle des sous-BV

- **Conscience bien présente chez les élus** et partenaires
- Des **riverains plutôt centrés sur les impacts directs** des travaux ayant eu lieu chez eux sans **regarder vraiment au-delà**
- Compter avec le **temps** (ex. Couasnon avec sentiment d'appartenance plus développé)
- **Facteur limitant** de l'approche des CTMA **focalisée sur les MA**

Perception de la plus-value de la territorialisation de l'action

- **Adhésion des acteurs locaux**, notamment élus, à une telle gestion des MA
- Volonté d'assurer un **ancrage territorial du SMBAA** (commissions géographiques sur les périmètres des CTMA + animateurs territoriaux)
- **Gage de mobilisation socio-politique** des parties prenantes concernées au plus près de l'action
- Réel atout du SMBAA : **synergie entre élus moteurs et techniciens**

Dialogue avec les autres dimensions du développement territorial

- **Peu d'interrogation** des autres priorités de développement
- Plutôt **vocation du SAGE** Authion
 - Vision stratégique et planificatrice
 - Nécessité de compatibilité des documents d'urbanisme avec le SAGE
- **Rapprochement entre futur contrat multithématique et SAGE** qui pourrait favoriser ce dialogue entre gestion équilibrée de la ressource en eau et **urbanisation**
- Une **échelle trop réduite** du SAGE et encore plus des CTMA **pour avoir une réelle portée sur l'évolution des activités agricoles**

EN GUISE DE CONCLUSION

Un bilan largement positif...

- Dynamique importante à l'échelle du bassin versant, tant en termes opérationnels que partenariaux
- Prise de conscience et mobilisation autour des milieux aquatiques, avec des évolutions positives notables mais disparates (Val d'Authion vs BV affluents)
- Poids de l'investissement d'élus et d'animateurs au rôles moteurs reconnus
- Evolutions statutaires et structurelles majeures pour l'avenir
- Absence d'atteinte de tous les objectifs, explicable par des raisons contextuelles ou sociopolitiques

... à considérer comme une phase déterminante de structuration progressive de l'action de bassin

Des points à améliorer dans un nouveau contexte d'intervention

- Maintien d'une proximité suffisante avec les acteurs et les territoires concernés, dans une logique de subsidiarité
- Articulation du futur contrat multithématique (quantité / qualité / milieux aquatiques) avec le SAGE Authion
- Communication à développer en faveur d'une vision globale du bassin versant

Nécessitant une période de « calme » au niveau des cadres institutionnels, permettant un investissement sur une politique d'intervention coordonnée.